**DEMANDE D’ENLEVEMENT FFVOILE**

**(Comprenant L’ATTESTATION SUR L’HONNEUR)**

**Ce formulaire est réservé aux structures affiliées FFVoile**

**Je soussigné(e),**

Madame,  Monsieur,

Né(e) le ……………….. à

Ville……………………………… Code postal…………………….. Pays ………………….

Fonction du représentant légal :………………………………………………….

**Représentant légal de la société**

Raison sociale…………………………………………………………………………………………………

N°SIRET………………………………………………………………………………………………………….

**Domiciliée à**

Adresse……………………………………………………………………………………………..………………

Code postal ……….……………….. Ville……………………….

Adresse électronique ……………… Téléphone :…………………………………..

**Demande la déconstruction des bateaux cités en annexe 1,**

**Déclare être propriétaire des bateaux dont je demande la déconstruction et/ou mandaté par le propriétaire.**

|  |
| --- |
| **Important : Si vous n'avez aucun document attestant la propriété du bateau, votre capacité à demander la déconstruction du bateau repose entièrement sur votre déclaration sur l'honneur. Celle-ci est intégrée au présent formulaire. La responsabilité de l'APER ne saurait en aucun cas être engagée en cas de litige avec un éventuel propriétaire suite à une déclaration erronée du demandeur.** |

**Je m’engage à restituer tous les documents des bateaux qui sont en ma possession.**

Je déclare être dûment habilité à demander la déconstruction du bateau.

Je certifie sur l’honneur que les renseignements portés sur ces formulaires sont exacts.

J’autorise l’APER ou ses prestataires à procéder aux opérations de démantèlement du bateau et aux formalités de désimmatriculation ou radiation de pavillon du bateau auprès des autorités compétentes.

Je reconnais m’être informé sur le fonctionnement de la filière sur le site www.recyclermonbateau.fr et j’accepte ces conditions.

Je déclare avoir pris connaissance de l’article 441-7 du code pénal réprimant l’établissement d’attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés : « *Est puni d’un an d’emprisonnement et de 15.000 euros d’amende le fait d’établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »*

Fait à

Le :

Signature précédée de « **Bon pour accord** »